

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général (en visioconférence) ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive (en visioconférence) ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire (en visioconférence) ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	4
4.	CNOSF	5
5.	Ministère	5
6.	ANS	5
7.	Activité fédérale	6
8.	Point RH.....	6
9.	Point numérique.....	7
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	7
1.	Président de la LNC.....	7
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	8
3.	Directeur technique national	10
V.	COMMISSIONS.....	11
1.	Sécurité.....	11
2.	Route	11
3.	VTT.....	14
4.	Jeunesse	14
5.	BMX	15
6.	BMX Racing.....	17
7.	Cyclo-cross.....	19
VI.	FINANCES ET ACQUISITION DES LOCAUX DE TRAPPES.....	20
VII.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023	20
VIII.	POINT PARIS 2024.....	21
IX.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	22
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	23
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	24

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

En préambule, le Président déclare que Yannick POUHEY et Nicolas ANDRÉ assisteront à la réunion à distance en raison de la tenue des Championnats de France sur Piste qui se déroulent à Roubaix.

Il adresse tous ses meilleurs vœux pour l'année 2023, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel, à l'ensemble des participants du Bureau Exécutif.

Il souhaite à la Fédération la concrétisation de ses nombreux projets, et que 2023 soit une année tremplin en vue de Paris 2024 et des Championnats du monde de 2027, et de la transformation de son modèle avec un champ de développement plus large visant à soutenir la pratique sportive.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 60 389 au 31 décembre 2022, ce qui représente pour l'heure 55 % des effectifs de l'année 2022, et une baisse de 523 licences de moins par rapport au 31 décembre 2021, soit une contraction de 0,86 %.

À noter une différence manifeste entre les hommes et les femmes, puisque le nombre de licenciés est en baisse de 1,8 %, tandis que celui des licenciées est en progression de 5,6 %.

S'agissant des catégories, l'évolution est la suivante :

- Compétition : +1,87 %. Ce taux témoigne d'une assimilation plutôt positive de la réforme des licences ;
- Jeunesse : +0,04 % ;
- Sport : -8,83 %. Il importe d'analyser dans les meilleurs délais les raisons de ce recul notable ;
- Staff : -1,08 % ;
- Staff Pro : -24,73 %. Ce taux est étroitement corrélé au nombre d'équipes professionnelles assez restreint.

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : -1,2 % ;
- VTT : -4,10 % ;
- BMX : +1,6 % ;

- Autres disciplines : +125,4 %.

Le nombre total de prises de licences dans les Comités Régionaux accuse un très léger recul de 0,86 %. Toutefois, certains comités sont à la hausse, tels que la Bourgogne–Franche-Comté ; le Centre-Val de Loire ; la Corse ; la Normandie ; la région Sud ; la Guadeloupe ; la Martinique ; la Réunion et Tahiti.

Il est signalé que l'adhésion des jeunes se révèle plus fastidieuse que l'année précédente, en raison notamment de la reprise des sports collectifs d'intérieur. De fait, la progression du bloc Jeunesse sera certainement plus limitée.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre relatif aux demandes de prises de licences s'élève à 87 651 au 4 janvier 2023. Il est pour l'heure supérieur à celui de janvier 2022. Au regard de cette tendance positive, il est fort possible que le nombre de prises de licences soit à la hausse pour cette saison.

Le Président souligne l'accentuation du phénomène de féminisation des licences (13 % à date) qui témoigne des efforts entrepris par la FFC depuis plusieurs années.

La prise de licences étant un sujet majeur, il importe de mettre en œuvre une action de relance automatisée — dans le respect du RGPD — et de renforcer les messages en valorisant les avantages apportés par la prise de licences.

Yannick POUÉY fait valoir la pertinence de relancer les jeunes, car nombre d'entre eux n'ont pu s'inscrire dans des clubs de sports collectifs d'intérieur du fait du manque d'entraîneurs et d'arbitres, et se retrouvent sans aucune activité sportive.

Le Président abonde dans ce sens et rapporte le cas de la Fédération Française de Basket qui a dû refuser l'inscription de 70 000 jeunes du fait de la saturation de ses équipements.

Fabien RAFFOUX déclare que 14 222 relances par emails ont été effectuées à date avec un taux d'ouverture important et la validation de 1 230 licences.

2. Résultats

Le Président salue la continuité de la performance de Mathilde GROS dans les épreuves de Champions League, et ce en dépit d'une concurrence assez élevée.

3. Événements

Le Président déclare que la prochaine Coupe du monde de BMX aura lieu à Sarriens en septembre 2023. Il remercie Sylvain DUPLOYER pour son travail sur ce dossier.

Il évoque ensuite la signature des contrats avec le COJO ou la FFC est engagée à travers le consortium FFC/ASO/UCI Vélancourt (Vélodrome/BMX/colline d'Élancourt), et avec le consortium FFC/ASO RSM (Route).

Gilles DA COSTA s'enquiert de la répartition des risques, notamment financiers, et de leur couverture assurantielle.

Le Président fait savoir que ce dossier a été conduit par le COJO et ASO, et que les risques sont couverts au travers des consortiums. S'agissant du risque financier

relatif aux marges, il est lié à l'engagement des coûts directs et concerne essentiellement ASO. Eu égard au contexte inflationniste et aux diverses pénuries de matériaux, il est certain que les aléas demeurent.

Christophe LAVERGNE rappelle que le COJO est également assuré dans le cadre de sa mission liée à l'organisation et à l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques.

Le Président met aux voix la proposition visant à lui accorder mandat pour la signature des quatre contrats entre le COJO et les deux consortiums auxquels participe la FFC.

Les membres du Bureau Exécutif donnent mandat au Président de la FFC pour la signature des quatre contrats à l'unanimité.

Le Président remercie le Bureau Exécutif pour sa confiance, et remercie Christophe LAVERGNE et Nicolas ANDRÉ pour leur contribution précieuse sur ce dossier.

4. CNOSF

Le Président informe du retour de la présidente du CNOSF à son poste. Lors du Bureau Exécutif et du Conseil d'administration qui ont eu lieu au mois de décembre, plusieurs décisions ont été prises concernant des problématiques financières liées à la présidente afin d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

À noter le discours d'apaisement de David LAPPARTIENT lors de l'Assemblée générale qui a fait valoir l'intégrité du Trésorier général (fonction actuellement occupée par le Président de la FFC) du CNOSF.

Le fonctionnement opérationnel de l'institution se poursuit et le collectif continuera de rencontrer mensuellement la ministre des Sports.

5. Ministère

Le Président explique que le ministère des Sports fera parvenir aux fédérations un courrier apportant des précisions sur la réforme des statuts. Les fédérations sont invitées à faire part de leurs éventuelles questions à la Direction des sports.

Le dispositif Pass'Sport qui avait été reconduit a connu un succès plus mitigé au regard la saison précédente, alors qu'il était ouvert aux étudiants. Le Gouvernement qui souhaite accélérer ce dispositif envisage une réforme pour 2024 en affranchissant le Pass'Sport de ses conditions de revenus.

Il est essentiel que le mouvement sportif s'assure que le Pass'Sport demeure réservé à l'attachement d'une licence.

6. ANS

Le Président annonce que le budget global relatif au haut niveau a été stabilisé.

Les subventions PSF (territoires) ont été revues à la baisse en raison de la disparition des supports liés à la crise sanitaire tandis que le budget dédié aux équipements (création et rénovation) s'établira à 50 millions d'euros.

7. Activité fédérale

Le Président indique avoir rencontré Guy CHANAL le 2 décembre 2022 dans la perspective des Trois jours de Grenoble 2023 et des actions à mettre en place pour éviter une destruction de la piste existante.

Yannick POUHEY signale que l'exploitation des équipements, en particulier celle des vélodromes non couverts, et par conséquent leur préservation, est un sujet majeur pour la FFC. Il est fort probable que plusieurs infrastructures soient de plus en plus souvent remises en question à cause des coûts d'entretien qui ne cessent d'augmenter.

Gilles DA COSTA estime que la préservation des infrastructures non couvertes permettrait de bénéficier d'un lieu sécurisé pour certaines pratiques et pour la détection.

L'avenir de la pratique de la Piste est fortement corrélé au développement d'activités telles que le Savoir rouler à vélo, mais aussi à d'autres activités sportives, et donc à la mutualisation des équipements existants. En conséquence, il importe que la FFC effectue un schéma de ce qui est nécessaire à la pérennité de l'activité Piste sur l'ensemble du territoire, schéma qui lui permettra de défendre ces équipements.

Xavier JAN observe qu'il conviendra également de mener une réflexion sur le cahier des charges des compétitions internationales Piste qui impose une certaine température dans les vélodromes, obligation qui n'est pas sans conséquence sur le coût énergétique et l'empreinte carbone.

Le Président annonce que le projet de la FFC concernant l'appel à projets relatif au recyclage du COJO a été distingué au travers de la remise d'un trophée par la ministre des Sports. Ladite remise a eu lieu au mois de décembre à Montpellier.

8. Point RH

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif fédéral s'élève à 54,72 salariés en CDI et 12,50 salariés en CDD au 31 décembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la valeur faciale des Tickets Restaurant des salariés a été revalorisée, passant de 8,50 euros à 10 euros. Cette augmentation — dont la majorité est prise en charge par l'employeur — entre dans le cadre des mesures prises pour soutenir le pouvoir d'achat.

La campagne d'entretiens a été lancée par le biais de l'outil dématérialisé Lucca. À l'instar de l'année précédente, l'analyse de la campagne permettra d'établir le plan de développement des compétences et des formations, ainsi que d'identifier les différentes doléances.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX explique que le tableau de correspondances doit être corrigé, car les licences Pro n'y apparaissent pas.

Le Président estime qu'il serait pertinent de prendre appui sur le tableau de correspondance des Élités Route pour rectifier cette situation.

Fabien RAFFOUX confirme qu'il paramétera le tableau de correspondances sur cette base.

Il aborde ensuite le prélèvement sur les droits d'engagement et indique que le paramétrage mineur/majeur se faisait au niveau du code épreuve et non au niveau de l'épreuve elle-même.

Pour pallier ce biais, il est proposé de réaliser un prélèvement sur l'effectif réel de participation. Ainsi, à l'instar des Access, un mineur participant à une épreuve sera prélevé en tant que mineur et non en tant que majeur.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN fait état du bilan de l'année 2022 qui traduit un nombre record de victoires pour les Équipes françaises et les coureurs français, ainsi que l'accession d'une quatrième équipe au statut World Tour.

Malheureusement, la disparition de l'équipe Pro Continental Team B&B est à déplorer, d'autant que cet événement interroge sur la compatibilité de la réglementation UCI avec le Code du travail français et met au jour des situations pour le moins complexes.

Si l'activité du circuit World Tour se révèle plutôt positive à la faveur notamment des sponsors qui poursuivent leurs investissements, il n'en est pas de même pour les équipes de troisième division qui souffrent d'un déficit de programmes, et par conséquent, d'engagements financiers. Dans un futur proche, il sera certainement compliqué de conserver les meilleurs coureurs français dans les équipes françaises du circuit World Tour. La concurrence est à la fois prégnante et inégale, tant sur le plan des budgets, que sur le plan des charges sociales et des charges des structures. Cette situation est une réelle source d'inquiétudes. Aussi est-il essentiel d'assurer une pérennité des équipes de troisième division et de leur donner une visibilité. Il s'agit d'un axe majeur de la LNC pour 2023.

Le financement des épreuves des Pro Séries et Classes 1 pose également question, notamment du fait du désengagement financier des collectivités en raison du

contexte fortement inflationniste : pour l'heure, les sponsors habituels réservent leur réponse concernant la continuité de leur engagement pour 2024. Ce manque de visibilité inquiète très fortement les organisateurs.

Si l'année 2022 s'est conclue de façon très positive pour le cyclisme français, il est certain que le début de l'année 2023 s'annonce particulièrement difficile.

Le Président observe que tous les sports professionnels et les compétitions intermédiaires se trouvent dans cette situation délicate.

Gilles DA COSTA explicite que la crise énergétique touche très durement les collectivités locales (transports, entretien et exploitation des structures) et qu'elles auront probablement beaucoup de difficultés à maintenir les conventions qu'elles ont d'ores et déjà engagées. Le modèle événementiel — y compris celui de haut niveau — de la Fédération qui repose pour une part non négligeable sur le financement des collectivités est fragilisé en raison de la crise énergétique. Il est à espérer que les conventions qui ont d'ores et déjà été signées pourront être honorées.

Par ailleurs, il est avéré que le sport de haut niveau est incompatible avec les obligations en matière d'écologie. Dès lors, il convient d'être extrêmement attentif à cet enjeu fondamental, d'autant que les arguments des opposants aux sports de haut niveau sont de plus en plus audibles et récurrents.

Xavier JAN évoque ensuite la gestion centralisée des prix mise en place par le CPA et l'UCI en 2019 afin d'apporter une gestion uniforme et une transparence totale. Cette centralisation qui impliquera les fédérations dès 2023 permettra également la réduction des coûts des intermédiaires et l'application d'un processus unique à l'ensemble des compétitions.

La gestion centralisée des prix se fera au travers d'un logiciel développé par la société Matsport sur lequel chaque organisateur, chaque équipe et chaque coureur posséderont un compte personnel sur la plateforme. Quant aux fédérations, elles auront la possibilité de créer un compte pour les hommes et un pour les femmes. À noter que ledit logiciel sera interconnecté avec la base de données de l'UCI.

Ce système permettra que l'intégralité des compétitions soit payée, puisque des virements sont effectués à la fin de chaque trimestre, et ce, dans tous les pays. 100 % des prix sont donc payés.

À noter que l'UCI souhaite étendre ce système à d'autres disciplines, telles que le Cyclo-cross et la Piste.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER déclare que le règlement SMR fédéral a été totalement réécrit (cf. annexe) afin de tenir compte des principes suivants :

- respect des règlements (Code du sport; règlement UCI; convention FFC/LNC);

- définition des publics cibles : cyclistes qui sont dans le giron des actions fédérales et qui dépendent des staffs techniques et des médecins fédéraux ;
- absence de surveillance du dopage, mais suivi de l'effet de l'entraînement intensif sur la santé sans aucun seuil de déclenchement automatique d'actions sur des bilans biologiques, mais il conviendra d'engager une réflexion en concertation avec le médecin d'équipe au cas par cas. Il importe avant tout de faire de la médecine ;
- adaptation des contenus de la SMR à chaque discipline/catégorie de cyclistes pour permettre une plus grande efficacité, un plus grand respect des structures médicales et un rationnel médical ;
- communication d'un document synthétique.

Les publics concernés par l'obligation de la SMR sont dorénavant les suivants :

- les cyclistes professionnels salariés ;
- les cyclistes de haut niveau et les cyclistes du Projet de performance fédérale.

Ce nouveau règlement inclut sans discernement de nationalité tous les cyclistes salariés des équipes professionnelles françaises et exclut les cyclistes en équipe étrangère. Toutefois, les cyclistes soumis à la SMR UCI dans une équipe étrangère devront transmettre des bilans UCI avant les Championnats de France ou en vue d'une sélection en Équipe de France.

S'agissant des cyclistes professionnels, ~~le règlement SMR~~ le contenu de la Surveillance médicale réglementaire demeure strictement identique.

En ce qui concerne les SHN, les Espoirs et les collectifs nationaux, ils devront effectuer un bilan annuel, et un ou deux bilans biologiques.

Cette évolution du règlement de la SMR a pour objectif de remettre la médecine au cœur du projet des coureurs. À noter que le contenu de la SMR sera adapté progressivement à chaque collectif et catégorie de cycliste, et validé par la Commission médicale, et fera l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le Président tient à souligner que la partie du règlement de la SMR concernant le peloton professionnel a été revue en étroite collaboration avec le président de la LNC.

Marc TILLY signale qu'il est essentiel de réaliser une communication globale sur la refonte du règlement de la SMR.

Éric MEINADIER assure qu'un courrier sera diffusé avec toutes les évolutions et les éléments de compréhension *ad hoc*.

Le Président propose également que des temps d'échange soient également programmés lors des épreuves de Coupes de France.

Éric MEINADIER abonde dans ce sens.

Il évoque ensuite le nouveau règlement AMA relatif aux corticoïdes en vigueur depuis janvier 2022 qui a introduit la notion de période de sevrage après l'administration de glucocorticoïdes. Pour information, ladite période se réfère au temps de la dernière dose administrée jusqu'au début de la période « en compétition » (c'est-à-dire à partir de 23 h 59 la veille d'une compétition à laquelle le sportif doit participer, à moins qu'une période différente n'ait été approuvée par l'AMA pour un sport donné). Soit entre trois et soixante jours en fonction de la molécule et du mode d'administration.

L'usage hors compétition des corticoïdes, par quelque voie que ce soit, n'est pas interdit. Cependant, un échantillon d'urine prélevé en compétition pourrait contenir des traces de corticoïdes, même si la consommation a eu lieu hors compétition, et entraîner un résultat d'analyse anormal (RAA). Si le sportif et son médecin fournissent une justification clinique adéquate pour l'usage de GC, une AUT rétroactive peut être accordée. Par contre, dans le cas contraire, le RAA peut conduire à une sanction.

Ce nouveau texte AMA rend caduc le règlement FFC actuel imposant une déclaration au médecin fédéral des traitements corticoïdes, un arrêt de travail de huit jours et une cortisolémie à J+8.

Par conséquent, la Commission propose la suppression du chapitre V du règlement fédéral sur l'usage des corticoïdes, mais incite à reformaliser les recommandations aux médecins du cyclisme — médecins des collectifs France, médecins d'équipes professionnelles, et médecins des équipes DN, médecins de pôles et médecins partenaires de la FFC (plateaux techniques) —, ~~car il importe que le règlement~~ Car il importe que le règlement soit parfaitement connu de tous et assimilé.

Le Président met aux voix les propositions visant à modifier le règlement médical fédéral de la SMR.

Les propositions présentées par Éric MEINADIER visant à modifier le règlement médical fédéral de la SMR sont adoptées à l'unanimité des présents.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN relate le séminaire de la DTN qui s'est tenu au mois de décembre à Boulouris-sur-Mer en région Sud-PACA et lors duquel un bilan de l'année écoulée a été effectué. Les participants ont également travaillé sur les thématiques des équipements cyclistes, de la Responsabilité sociétale des organisations et du plan de professionnalisation.

À la suite du départ de deux entraîneurs nationaux (Hermann TERRYN et Mickaël VIOLAIN), un recrutement a été lancé en vue de leur remplacement.

Michaël D'ALMEIDA a pris ses fonctions en tant que adjoint au nouveau Head coach du sprint Gregory Baugé.

Christophe MANIN présente ensuite aux membres du BE les infographies de la DTN qui permettent de monter de manière visuelle l'activité de la DTN, de l'équipe de France, des différentes filières et secteurs. Ainsi 18 infographies illustrent l'activité de la DTN. Le rapport de la DTN au CF a été construit sur la base de ces documents.

V. COMMISSIONS

1. Sécurité

Marc TILLY procède à la présentation de la proposition de la Commission Sécurité concernant la formation des motards.

S'agissant de la formation des formateurs de motards, la Commission propose de prendre en charge le coût de formation et création du diplôme de « formateur/formatrice régional. e motards FFC ».

Pour ce qui est de la formation des motards FFC, les modalités proposées par la Commission Nationale sont les suivantes :

- inscription sur le site de l'INF pour le niveau 1 : coût pris en charge par la FFC ;
- inscription pour le niveau 2 par l'intermédiaire du Comité Régional : 15 euros par motard ;
- officialisation d'une vacation par formateur/formatrice (deux formateurs/formatrices par formation), prise en charge par la Commission Nationale Sécurité (hors frais de déplacement qui pourront être pris en charge par le Comité Régional)
- maintien du niveau 1 inscrit sur licence (formation pilote moto niveau 1 + casque) ;
- création du diplôme de « motard FFC agréé » (licence + diplôme).

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission Nationale Sécurité concernant la formation des formateurs/formatrices de motards et la formation des motards FFC explicitées ci-dessus.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

2. Route

Nicolas ANDRÉ détaille la liste des structures Conti Femmes dont les dossiers sont en instance de validation auprès de l'UCI qui communiquera sa réponse le 15 janvier 2023. Les équipes sont en nombre de six versus quatre en 2022.

- Cofidis Women Team ;
- Arkea Pro Cycling Team ;
- St Michel Auber 93 ;
- Stade Rochelais Charente Maritime ;

- CC Le Boulou — groupe Abadie ;
- Team Grand Est — Komugi — La Fabrique.

Le Président met aux voix la validation des équipes professionnelles suscitées.

Les six équipes proposées par la Commission Nationale sont validées à l'unanimité, sous réserve de la réponse favorable de l'UCI.

Nicolas ANDRÉ détaille la liste des labellisations N Route Hommes et Femmes qui compte au total 71 structures Hommes et 23 structures Femmes (cf. annexe). Les équipes se répartissent comme suit :

- N1 Hommes = 28
- N2 Hommes = 17
- N3 Hommes = 26
- N1 Femmes = 8
- N2 Femmes = 15

Il est précisé que 15 structures doivent compléter leur dossier administratif et financier avant le 10 janvier 2023. Pour information, 2 structures qui font un recours au Conseil Fédéral d'Appel (DUNKERQUE GRAND LITTORAL et TEAM BRICQUEBEC COTENTIN) pour l'accès à la N1 Hommes.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif les labellisations proposées par la Commission Nationale Route.

Les labellisations proposées par la Commission Nationale Route sont approuvées à l'unanimité, sous réserve que les dossiers incomplets soient dûment mis à jour par les structures concernées.

Nicolas ANDRÉ aborde la Coupe de France U19 et évoque la concurrence entre les structures Clubs et les Comités Régionaux, ainsi que la difficulté de garantir des pelotons de 120 coureurs minimum.

Au regard de cette situation, la Commission Nationale propose de modifier la réglementation comme suit :

- *Comités Régionaux FFC (12 x 8 coureurs = 96 coureurs) ;*
- *Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve ;*
- *Suppression des structures clubs et intégration des sélections départementales (nombre de 4 maximum au choix de l'organisateur + la sélection du lieu de l'organisation de l'épreuve, soit 5 au total) ;*
- *pas de possibilité d'équipes mixtes.*

Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontalier, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales. »

Yannick POUHEY s'étonne que la Commission Nationale Route ouvre autant la Coupe de France aux équipes étrangères.

Christophe MANIN indique que cette proposition vise à faire progresser le niveau de la course.

Le Président juge en effet que la présence de coureurs étrangers permet de stimuler l'ensemble des coureurs français.

Marc TILLY ajoute que les organisateurs estiment qu'une participation plus importante des équipes étrangères valorise cet événement.

Nicolas ANDRÉ précise qu'il ne s'agit pas d'une évolution et que les coureurs étrangers étaient déjà présents en 2022 dans cette proportion.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale visant à modifier la réglementation de la Coupe de France U19.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ poursuit avec la Coupe de France N Hommes et aborde la proposition de la Commission Nationale visant à modifier la réglementation relative à la participation des Wilds Cards comme suit :

Les organisateurs de la Coupe de France N1 auront la possibilité d'obtenir 1 Wild Card parmi les cas présentés ci-dessous et dans le respect de la procédure indiquée ci-dessous. Exemple : club organisateur de l'épreuve.

N2 = 17 structures candidates. Compte tenu de ce faible nombre de N2, la Commission Nationale Route propose d'augmenter le nombre de Wilds Cards.

Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 8 Wilds Cards maximum (au lieu de 5 Wilds Cards en 2022).

Les organisateurs retenus en Coupe de France N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 5 Wilds Cards maximum.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition visant à modifier la réglementation relative à la participation des Wilds Cards est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ informe de la volonté de la Commission Nationale Route d'élargir la composition des équipes de la Coupe de France N3 hommes 2023 afin d'éviter des dérogations en cours de saison. Pour ce faire, la composition 2023 sera modifiée comme suit :

« Composition des équipes 2023 pour les manches N3 = 5 à 6 coureurs Élite ou Open 1 ou Open 2 ».

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si les exigences de licences seront reprises pour les Wilds Cards dans les épreuves N2.

Nicolas ANDRÉ confirme que les exigences de licences seront reprises. En conséquence par exemple, une structure N3 ne pourra pas inscrire un coureur

Open 2 pour courir en Coupe de France N2 s'il possède une Wild Card (épreuves réservés aux coureurs titulaires de licences Elite et Open 1 strictement).

3. VTT

Éric JACOTÉ aborde la labellisation des équipes et fait part de l'engouement des demandes qui ont atteint le nombre record de 118.

Pour l'heure, la liste à valider comporte 113 équipes (cf. annexe) et cinq dossiers sont en attente, dont celui d'un Team n'ayant pas réglé les prix aux athlètes.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les labellisations proposées par la Commission nationale VTT.

Les labellisations proposées par la Commission nationale VTT sont approuvées à l'unanimité.

4. Jeunesse

Cathy MONCASSIN annonce que la Commission Nationale propose d'attribuer l'organisation le prochain Trophée de France des Jeunes Cyclistes (TFJC) qui aura lieu du 7 au 9 juillet 2023 à la ville de Saint-Omer (sous réserve de la signature de la convention). À noter qu'une épreuve sur Piste se tiendra sur le vélodrome de la commune.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif l'attribution du TFJC 2023 à la ville de Saint-Omer.

L'attribution du TFJC 2023 à la ville de Saint-Omer est approuvée à l'unanimité (sous réserve de la réception des derniers documents).

Cathy MONCASSIN évoque ensuite la réglementation du TFJC et expose les modifications relatives à la participation souhaitées par la Commission Nationale :

« Seront retenus pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes :

- les 50 premiers clubs labellisés École Française de Cyclisme inscrits à partir du 1^{er} mai 2023 ;
- les 10 premières ententes* de clubs labellisés École Française de Cyclisme ou clubs labellisés École Française de Cyclisme inscrits à partir du 15 mai 2023.

**1 équipe est appelée "Entente" si elle est composée de coureurs de clubs différents, mais composée de coureurs n'étant pas représentés dans les 50 premiers clubs inscrits.*

***Le club organisateur peut inscrire jusqu'à 2 équipes maximum. »*

Le Président relève que cette évolution n'offre aucune garantie quant à une représentativité équitable de l'ensemble du territoire, car des régions entières pourraient ne pas être représentées. S'agissant de l'inscription des clubs, il juge cette idée pertinente.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président invite la Commission Nationale à retravailler sa proposition en y intégrant la mise en place de quotas par région qui seront communiqués en amont aux Comités Régionaux. En outre, il importe de spécifier que les ententes doivent être circonscrites au territoire régional (issues du même CR) et validées par le Comité Régional *ad hoc*.

5. BMX

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission Nationale souhaite faire évoluer les catégories afin d'être en accord avec la réforme des licences et la réglementation de l'UCI. Ainsi, elle propose de modifier le Titre IV bis BMX Freestyle relatif aux catégories comme suit :

« Les catégories du BMX Freestyle sont :

- *U13 Hommes : catégorie ouverte aux pratiquants de 7 à 12 ans ;*
- *U17 Hommes : catégorie ouverte aux pratiquants de 13 à 16 ans ;*
- *Amateur Access Hommes : catégorie ouverte aux pratiquants ayant plus de 14 ans ;*
- *U17 Femmes : catégorie ouverte aux pratiquantes de 7 à 16 ans. »*

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale visant à modifier les catégories du BMX Freestyle.

La proposition est validée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER poursuit avec le chapitre 6 relatif aux compétitions de BMX Freestyle et aux quotas des qualifications pour les finales du Titre IV bis BMX Freestyle. La Commission Nationale propose de modifier le quota de pilotes qualifiés pour les finales jusqu'à 8 participants, afin d'encourager la participation dans les catégories peu représentées. La phase de qualification permettant ainsi d'établir l'ordre de passage pour les finales.

La modification proposée est la suivante :

« Compétitions Park et Flatland :

- *nombre d'inscrits : 3 à 8 inscrits ;*
- *phase de compétition : 2 phases : qualification x 1/Finale x 1 ;*
- *règle de qualification : tous les coureurs de la qualification disputent la finale ;*
- *nombre de manches : en fonction du nombre de participants. »*

Le Président soumet au vote des élus du Bureau Exécutif la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER informe des modifications apportées au point relatif aux entraînements des compétitions de BMX Freestyle du chapitre 6 qui sont les suivantes :

« *Entraînements*

6bis.6.029

Compétitions Park

Chaque programme de compétition devra prévoir :

a) La veille de la phase de qualification, un créneau d'entraînement pour chaque catégorie. Le temps d'entraînement doit être selon l'avis du délégué technique le temps minimum nécessaire pour permettre aux pilotes de se familiariser avec l'aire de compétition. Ces créneaux doivent être repartis autant que possible sur la plage horaire 14 h-21 h.

b) Le jour de la compétition, un temps minimum de 15 minutes d'échauffement avant le début de la compétition pour chaque catégorie.

6bis.6.030

Dans le cas où une catégorie a plus de 16 pilotes confirmés. La catégorie sera divisée autant équitablement que possible en groupes d'entraînement chacun comprenant 16 pilotes au maximum. Le temps d'entraînement pour chaque groupe d'entraînement doit être identique.

6bis.6.031

La catégorie Élite Femme doit avoir le même temps d'entraînement que le ou les groupes d'entraînement de la catégorie Élite Homme. Si la catégorie Élite Femme doit être divisée en groupes alors chaque groupe doit avoir le même temps d'entraînement que chaque groupe de la catégorie Élite Hommes. »

Sylvain DUPLOYER aborde ensuite le règlement Championnats de France BMX Freestyle et déclare que la Commission Nationale souhaite délivrer un titre de Champion et Championne de France aux participants et participantes de la catégorie U19. Pour le BMX Freestyle Park. De fait, le Titre a serait modifié comme suit :

« *a. Titre Champion et Championne de France U19*

À l'issue des championnats de France seront décernés :

B. Compétition Park

Quatre titres de Champion de France de BMX Freestyle Park donnant droit à maillot tricolore :

- Champion de France de BMX Park Élite Homme ;*
- Championne de France de BMX Park Élite Femme ;*
- Champion de France de BMX Park U19 Homme ;*
- Championne de France de BMX Park U19 Femme.*

Et deux trophées :

- *Vainqueur de la classe U13 Homme ;*
- *Vainqueur de la classe Amateur Access.*

À condition qu'au moins 5 compétiteurs soient inscrits dans chaque catégorie concernée pour les hommes, 3 compétitrices pour les Femmes. »

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale BMX visant à modifier le texte relatif au Titre Champion et Championne de France U19.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER évoque enfin les modifications que la Commission Nationale propose d'apporter au texte relatif aux conditions de participation du Titre VI bis BMX Freestyle.

Le texte proposé est le suivant :

« b. Conditions de participation

Championnats de France

2,1

Les Championnats de France sont ouverts uniquement aux athlètes français licenciés et/ou titulaires d'une licence FFC de type compétition ou jeunesse.

Coupe de France

2,1

Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés, et/ou titulaires d'une licence FFC de type compétition ou jeunesse.

Et aux coureurs étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale). »

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale visant à modifier les conditions de participation du Titre VI bis BMX Freestyle.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

6. BMX Racing

En préambule, Nicolas ANDRÉ rappelle les épreuves du calendrier fédéral comme suit :

- Championnats de France ;
- Trophée de France ;
- Coupe de France : 5 épreuves ;
- Indoor : 2 ou 3 épreuves ;
- Challenge France : 12 épreuves.

Soit un total de 21 ou 21 épreuves sous convention.

À la faveur du logiciel de gestion de course Sqorz, la Commission Nationale propose d'utiliser le format Last Chance pour les catégories « Championnat » avec

transpondeurs et le format Scramble Race pour les catégories « Challenge » (manches brassées) pour la saison 2023.

Les avantages sont les suivants :

- aucun frais de développement logiciel (coût à l'utilisation 1 crédit = 1 engagement) ;
- formats de courses équitables et souhaités par les pilotes ;
- API avec CicleWeb (interfaçage descendant des engagements dans le logiciel et ascendant des résultats dans CicleWeb) ;
- interfaçage graphique des résultats facile (pour live et écrans géants) ;
- suivi des résultats *live* avec détail par pilote ou par club (service aux clubs) ;
- simplicité d'utilisation et automatisation avec le logiciel photo-finish Lynx ;
- suppression d'une personne dans le secrétariat d'arrivée ;
- suppression du binôme arbitres pointeurs à l'arrivée.

L'estimation du coût annuel s'établit sur la base du volume annuel crédits/engagements :

- 21 875 engagements x 1,60 euro le crédit (ce tarif est une contribution à l'utilisation du logiciel par engagé) ;
- 35 000 euros de volume annuel estimatif pour 22 épreuves.

À noter qu'aucun coût de développement et de maintenance du logiciel n'est à prévoir.

Sylvain DUPLOYER tient à préciser que ce système a été adopté par plusieurs pays, tels que le Canada, la Suisse, l'Australie et la Belgique. Dès lors, il importe que la France adopte également cet outil au regard du confort qu'il apporte.

Le modèle économique proposé et retenu est le suivant:

- Le coût de 1,60€/pilote est facturé aux organisateurs avec la possibilité de réviser les tarifs d'engagements laissés libre par la Fédération jusqu'à 2€

La part FFC sur engagement des pilotes U17 et en-dessous est abandonnée progressivement après l'Indoor de Tours. Le Bureau Exécutif valide cette évolution.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé qu'un courrier sera envoyé à chacun des organisateurs explicitant les avantages du nouveau système relatif à la gestion des courses BMX Racing qui sera mis en place en 2023, ainsi que les évolutions possibles en matières financières et sportives afférentes.

7. Cyclo-cross

Nicolas ANDRÉ évoque le programme sportif de la Coupe de France de Cyclo-cross et annonce que la Commission Nationale souhaite ajouter une épreuve dédiée aux U23 Hommes le samedi afin de permettre une confrontation directe entre les coureurs de cette catégorie d'âge et de diminuer le peloton au départ de l'épreuve « Élite et U23 Hommes » (160) sur la saison 2022-2023.

La proposition de texte est la suivante :

« Samedi et dimanche :

- *une épreuve U23 Hommes ;*
- *une épreuve Élite Hommes.*

Masters Hommes (35-49 ans) et (50 ans et +) sur le même créneau avec départ légèrement décalé (30 secondes) pour gagner 50 minutes dans la journée et intégrer une épreuve U23 Hommes. »

Cette modification sera applicable dès la prochaine saison (2023-2024).

Le Président soumet au vote la proposition visant à ajouter une épreuve dédiée aux U23 Hommes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER expose la proposition de la Commission Nationale concernant la participation des U23 Hommes à la Coupe de France Cyclo-cross :

« Les coureurs de moins de 23 ans appartenant à une équipe reconnue par l'UCI pourront faire le choix de participer à la Coupe de France Élite Homme. Le choix sera définitif pour l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Une demande devra être faite 15 jours avant la première manche de la Coupe de France à la Direction Technique Nationale. »

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est validée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER poursuit avec la gestion des coureurs doublés Masters de la Coupe de France Cyclo-cross et déclare que la Commission Nationale propose de supprimer la règle suivante :

« Les coureurs doublés doivent continuer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %. »

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition de la Commission Nationale visant à supprimer la règle suscitée.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER aborde ensuite l'Interrégion de Cyclo-cross et annonce que la Commission Nationale propose de modifier les quotas qualificatifs pour la Coupe de France comme suit :

« Les quotas sont établis avec les résultats des épreuves interrégion cyclo-cross.

À l'issue de l'épreuve ITR, chaque Comité Régional aura son quota de coureurs pour la saison de Coupe de France. Ces quotas remportés sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France Cyclo-cross et non nominatifs

Chaque Comité Régional conserve sa responsabilité de sélection de ses coureurs et ce à chaque manche de Coupes de France »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VI. FINANCES ET ACQUISITION DES LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA déclare que le résultat de la FFC s'établirait à environ 270 000 euros, montant qui demeure conditionné à l'approbation par le commissaire aux comptes d'un certain nombre de provisions effectuées par le Siège fédéral dans le cadre de la clôture.

La Fédération est propriétaire des locaux de Trappes depuis le 22 décembre 2022. De fait, les fonds ont été versés et les demandes de subventions ont été réalisées auprès du Conseil régional, du Conseil départemental et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Quant au prêt (1,1 million d'euros), il a été versé.

Il convient maintenant de sécuriser le site dans les meilleurs délais et de lancer son aménagement.

Le Président remercie les équipes fédérales qui ont œuvré à la conclusion de cette vente.

VII. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023

Yannick POUEY expose l'ordre du jour de l'Assemblée générale comme suit :

7 h 55 : Vérification des pouvoirs.

8 h 45 : Début des travaux

Allocution d'ouverture par le Président de la FFC

Assemblée générale extraordinaire

1. Résolution relative aux modifications des statuts de la Fédération.

Assemblée générale ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 février 2022
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire général — Approbation

3. Rapport financier présenté par le Trésorier général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Présentation du budget par le Trésorier général — Approbation
7. Intervention du Président du Conseil Fédéral
8. Fixation des montants de cotisation 2023 des clubs — Affiliation
9. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme ou de son représentant
10. Rapport de la Médecine fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
13. Résolution relative aux modifications du règlement intérieur de la Fédération
14. Projet de création de filiale de la Fédération — Résolution
15. Élection partielle au Conseil Fédéral — Vote et résultats
16. Remise des diverses récompenses et médailles
17. Intervention des personnalités présentes
18. Allocution de clôture par le Président de la FFC

Le Président met aux voix la proposition d'ordre du jour présenté par Yannick POUÉY.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU annonce que deux appels à candidatures ont été lancés par le COJO :

- un appel pour les jeunes volontaires aux cérémonies des victoires. Ce nouveau projet a pour objectif d'intégrer des jeunes lors des cérémonies de remises de médailles. Chaque fédération doit proposer des jeunes âgés de 18 à 21 ans en 2024. La FFC a d'ores et déjà diffusé un premier appel et un second suivra prochainement ;
- un appel pour l'arbitrage (arbitres nationaux). À la demande du Président de la FFC, une concertation sera organisée sur ce sujet avec Cathy GASTOU et Jacky TARENNE. Les quotas demandés par le COJO sont les suivants :
 - Cyclisme sur Route : 6 arbitres ;
 - Mountain Bike : 4 arbitres ;
 - BMX Freestyle : 3 arbitres ;
 - BMX Race : 4 arbitres ;

- Route : 13 arbitres.

Patrick CLUZAUD indique que les lieux sélectionnés pour le parcours de la flamme seront annoncés dans le courant du mois de février.

IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que le marketing a été internalisé avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

Une rencontre a eu lieu avec la FDJ en vue du développement du cyclisme féminin et de l'opération Remise en selle.

Le travail relatif au plan marketing 2023/2024 a été lancé et la recherche de nouveaux prospects se poursuit.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que le nouveau maillot de l'Équipe de France sera présenté lors des Championnats du monde qui se tiendront de Glasgow, et que tous les collectifs le porteront. Sa création est l'aboutissement d'un travail collectif entre le service Communication et Marketing, la DTN et des athlètes fédéraux.

Le travail concernant la nouvelle architecture du site Internet se poursuit. Il offrira deux entrées :

- une entrée pour le site grand public (disciplines, stages et séjours, clubs, etc.). À noter que ce site fera la part belle aux sportifs fédéraux avec la publication de leurs biographies et de leur actualité ;
- une entrée pour le site fédéral dédié à l'ensemble des acteurs fédéraux (clubs, Comités Régionaux, Comités Départementaux, arbitres, etc.).

La charte graphique sera identique et il sera possible de passer d'un site à l'autre sans aucune difficulté. À ces deux sites, s'ajouteront des sites satellites sur des thématiques précises (sites de pratiques ; INF ; stages et séjours ; offres aux collectivités ; etc.). Les espaces fermés des licenciés et des clubs seront conservés.

La validation de la maquette se fera dans le courant du mois de mars. Les contenus seront développés et rédigés entre le mois de janvier et le mois de mars. Quant au lancement des deux sites, il se fera simultanément entre avril et mai.

S'agissant de la communication institutionnelle, plusieurs outils ont été développés pour les vœux 2023 :

- une carte de vœux ;
- une vidéo du Président ;
- un visuel des médaillés fédéraux.

Ces éléments ont été publiés sur le site Internet, les réseaux sociaux et la newsletter.

En ce qui concerne la communication événementielle, le Cyclo-cross a bénéficié d'une visibilité sans précédent avec une diffusion *live* durant toute la saison. Les

Championnats de France ont été diffusés sur Eurosport et France 3 Normandie pour la catégorie Élite, et sur Vélo+ TV pour les autres catégories.

À noter que l'E-Cycling fait également l'objet d'une diffusion *live* durant toute la saison sur Vélo+ TV et sur Twitch. Quant aux Championnats de France qui auront lieu samedi 4 février à Grande-Synthe, ils seront entièrement diffusés sur Vélo+ TV.

Il est certain que la plateforme Vélo+ TV est un complément pertinent pour suppléer les chaînes de télévision (nationales ou régionales) qui ne peuvent pas diffuser toutes les épreuves. Les courses Jeunes sont particulièrement suivies, notamment par les familles qui n'ont pu accompagner leurs enfants sur les épreuves.

Trois nouveaux contrats de *licencing* ont été signés :

- Sport à l'affiche : réalisation de posters et d'affiches autour du sport vendus en grandes surfaces, site web, réseau « culture » et « décoration » ;
- Nemo : production d'accessoires vélo grand public (freins, sonnettes, casques, etc.) distribués en grandes surfaces et dans les magasins spécialisés ;
- Arguydal : production de fèves et de couronnes distribuées dans les grandes surfaces et les boulangeries.

Le service Communication et Marketing est au complet. Il est désormais composé de quatre pôles :

- le pôle médias et relations presse ;
- le pôle digital ;
- le pôle création de contenus ;
- le pôle marketing.

Le prochain séminaire annuel du service, lors duquel l'équipe travaillera sur les thématiques stratégiques de l'année 2023, se tiendra les 14 et 15 février à la Maison du Handball. L'une de ces deux journées sera totalement dédiée à la stratégie de communication et marketing en vue de Paris 2024 avec l'intervention de Florian ROUSSEAU qui fera part de sa vision sur ce sujet. La feuille de route relative à 2023 et 2024 sera présentée à l'occasion du Bureau Exécutif du mois de mars.

Pour information, les mascottes de Paris 2024 des cinq disciplines olympiques ont été dévoilées par le COJO.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Coupe du monde

- Sarrians, les 23 et 24 septembre 2023.

Cyclisme Jeunesse

Coupe de France U17 Garçons et U15/U17 Filles Finale Route

- Crécy-sur-Serre, le 22 juillet 2023
- Marle, le dimanche 23 juillet 2023.

Cyclo-cross

Trophée de France Cyclo-cross

- Villiers-Charlemagne, le 12 février 2023.

Les épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 55.

La prochaine réunion est prévue le 9 février 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY